

Le Progrès 03/08/19

ANGLEFORT Environnement

Les premiers travaux pour la carrière vont démarrer

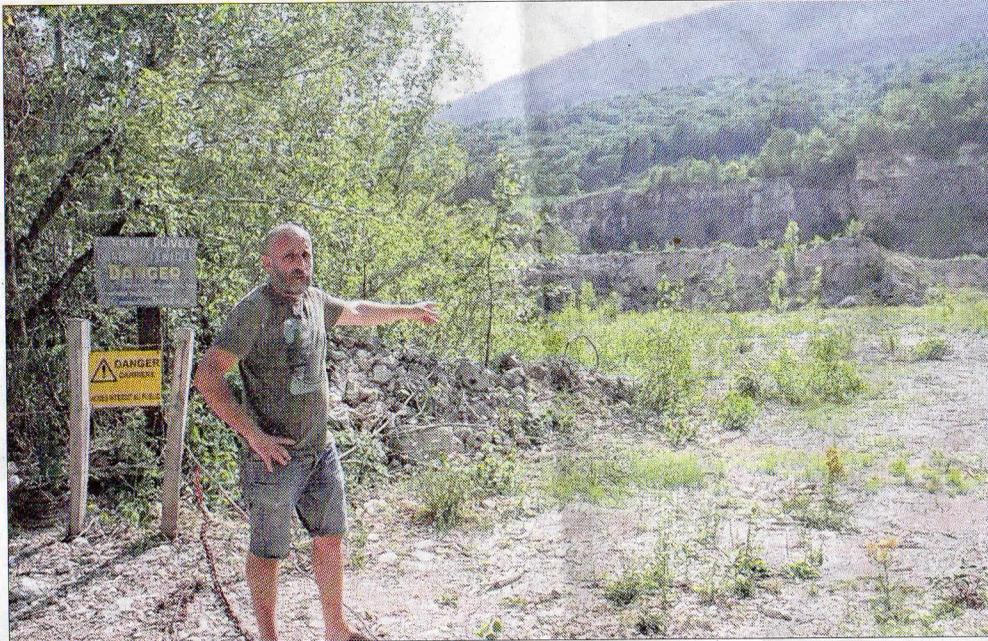
Le chantier de la carrière de Champriond va débuter le 5 août par la mise à niveau du terrain pour la pose des futures machines. Mais certains opposants craignent toujours la dénaturation du site.

Une réunion d'information était organisée par la municipalité d'Anglefort, jeudi 1^{er} août, en présence de Jean-Luc Guérin, représentant les carrières de Saint-Cyr.

L'occasion pour les habitants, peu nombreux, d'apprendre que les travaux de terrassement de la carrière au-dessus du hameau de Champriond, à Anglefort, sur le flanc est du Grand Colombier, commenceront le 5 août par la mise à niveau du terrain pour la future pose des machines. Viendra ensuite la création de zones

“ J'ai peur pour la sécurité et le risque d'éboulement lié à l'utilisation d'explosif ”

Denise de March, maire de Serrières-en-Chautagne



Laurent Livet, habitant de Champriond nous montrant le futur site d'exploitation. Photo Progrès/Frédéric PELTIER

étanches pour le stockage de carburant et d'un bassin de rétention.

2 300 m² seront défrichés

La création de la nouvelle voie d'accès à la carrière ne pourra débuter qu'à partir du 15 septembre, le préfet ayant acté l'autorisation de défrichement à cette date : 2 300 m² de défrichement sont prévus et une plateforme d'accès pour les camions ainsi qu'une voie bitumée d'environ 1 kilomètre sera créée. En compen-

sation, l'exploitant a l'obligation de reboiser (ou doit s'acquitter d'une taxe de reboisement), mais pas forcément sur la commune.

Courant octobre, la pose des équipements nécessaire à l'extraction et la pose d'un pont à bascule seront effectuées. L'exploitation de la carrière devrait débuter début 2020. Il n'y aura pas de minage la première année, ceci n'étant pas nécessaire pour l'extraction des premiers matériaux, ces tirs seront ensuite effectués tous les deux mois.

La carrière devrait être utilisée pendant trente ans, et on devrait y extraire cinq millions de mètres cubes de matériaux.

Le Grand Colombier en danger ?

« Après deux recours juridiques déboutés, je regrette que l'on ne nous écoute pas davantage. J'ai peur pour la sécurité et le risque d'éboulement lié à l'utilisation d'explosif sur le site remarquable qu'est le Grand Colombier. Pour moi, il s'agit de la dilapidation de patrimoine », nous a confié Deni-

se de March, maire de Serrières-en-Chautagne (Savoie).

Audrey Gerola, dont la maison se situe à moins d'un kilomètre de la carrière et 120 mètres de la future route d'accès, regrette le manque de communication et d'information au sujet de la carrière. « Je m'interroge surtout sur les risques de pollution atmosphérique et sonore et sur l'éventuelle dévaluation du prix des maisons. »

30 camions par jour

Le maire d'Anglefort, Bernard Thiboud, assure de son côté que « des contrôles rigoureux d'empoussiérage seront effectués, qu'un quota maximum de 200 000 tonnes de matériaux par an sera respecté (ce qui représente environ 30 camions par jour qui emprunteront la départementale 992) et que chacun d'entre eux sortant de la carrière aura l'obligation d'être bâché pour éviter le dégagement de poussière ». La carrière devrait rapporter entre 80 000 et 100 000 € par an à la commune. En outre, des travaux d'arrivée d'eau à la carrière seront nécessaires et permettront au hameau de Bezonne de bénéficier de la mise en conformité de son réseau. Cette opération sera prise en charge par la carrière de Saint-Cyr.

De notre correspondant, Frédéric PELTIER